



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation de l'hôpital public de Douai

Question écrite n° 2266

Texte de la question

M. Alain Bruneel alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation financière extrêmement préoccupante de l'hôpital public de Douai. Une récente visite de l'établissement a révélé une profonde souffrance des personnels. En cause, un rythme de travail insupportable qui empiète sur le moral, la santé et la vie de famille des salariés. Dans chacun des services, le constat est identique : il faut faire plus avec moins de moyens. Cette surcharge de travail entraîne une explosion des arrêts malades, mais également des heures supplémentaires. Le bilan social 2016 fait état de 73 000 heures supplémentaires non récupérées, non payées. Loin d'être un fait ponctuel et anodin, cela met en lumière ce qui est devenu la norme pour les personnels : il faut chaque jour poursuivre sa journée de travail « gratuitement » pendant plusieurs dizaines de minutes pour permettre au service public de tourner correctement. En regard de la situation financière compliquée de l'hôpital de Douai et à la lumière des caractéristiques sociales déjà difficiles de la population de ce bassin de vie qui nécessitent un haut niveau d'intervention des pouvoirs publics, il lui demande de bien vouloir étudier le déblocage rapide d'une enveloppe financière pour l'hôpital public de Douai afin de faire respirer les personnels et de ne pas hypothéquer la qualité des soins.

Texte de la réponse

Le centre hospitalier de Douai (CHD) fait partie des 5 établissements de santé les plus soutenus de la région des Hauts de France. Il bénéficie notamment depuis 2007 d'une aide à l'investissement du niveau national (plan Hôpital 2007) et de l'ARS (sur son Fonds d'Intervention Régional) pour un total de 8,3 millions d'euros par an, dans le cadre de sa reconstruction intervenue en 2008. En outre, l'ARS accompagnera l'établissement dans les mois à venir, au travers de plusieurs temps de travail partagés, dans l'élaboration de sa trajectoire de retour à l'équilibre. Sur les sujets relatifs aux ressources humaines, l'établissement a un niveau d'absentéisme qui n'est pas supérieur à celui observé dans les établissements de même catégorie de la région. Concernant plus spécifiquement la régularisation des heures supplémentaires, l'ARS et la direction de l'établissement sont saisies du sujet et plusieurs rencontres ont eu lieu, notamment avec les représentants du personnel. Le directeur de l'hôpital s'est récemment exprimé sur la nécessité de régulariser la situation.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bruneel](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2266

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 mars 2018

Question publiée au JO le : 24 octobre 2017, page 5099

Réponse publiée au JO le : 3 avril 2018, page 2835